

*Affaires courantes*

Depuis février, des séances ordinaires de négociations se sont tenues avec les syndicats de la fonction publique représentant 58 des 80 unités de négociation et 184 000 des 190 000 fonctionnaires assujettis à des conventions collectives. Je dois malheureusement signaler à la Chambre que jusqu'à présent, les syndicats ne se sont pas montrés généralement disposés à accepter les limites établies dans le Budget, ni à reconnaître la situation financière qui les justifie.

Les dirigeants syndicaux ont continué à présenter des revendications salariales ou non salariales qui dépassent de beaucoup, monsieur le Président, les capacités du Trésor public. En fait, les dirigeants des deux plus grands syndicats, l'Alliance de la Fonction publique et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada ont déclaré publiquement, à mon grand regret, que leur syndicat prendrait toutes les mesures nécessaires pour obliger le gouvernement à modifier sa politique salariale.

[Traduction]

Le gouvernement et le Canada se trouvent aux prises avec des difficultés financières qu'il faut résoudre. Le gouvernement en a exposé toutes les facettes dans le budget, et nous devons, face aux Canadiens et Canadiennes qui subissent le contrecoup de la récession dans tous les secteurs de l'économie, nous conformer aux mesures annoncées alors. Les impératifs financiers sont clairs: nous devons contenir tant le déficit que les pressions inflationnistes si nous voulons ramener les taux d'intérêt à des niveaux qui entraîneront une reprise économique soutenue.

Le leadership constant manifesté par le gouvernement à l'égard des pressions inflationnistes exercées sur les salaires de la fonction publique constitue une partie essentielle de cette stratégie. Les mesures prises par six provinces qui nous ont emboîté le pas depuis le budget montrent que c'est ce qu'il convient de faire.

Ma mission, en tant que président du Conseil du Trésor, est de poursuivre cet objectif d'une façon qui préserve l'intégrité des services gouvernementaux au public tout en limitant les retombées pour les fonctionnaires.

Par ailleurs, le gouvernement a entrepris un renouvellement en profondeur de la fonction publique que je ne voudrais pas voir compromis. Ses deux grands axes consistent à donner plus d'importance au service au public et à accorder plus d'attention à la dimension humaine dans la gestion de l'administration fédérale.

Je préférerais donc de beaucoup continuer à travailler avec les syndicats pour offrir aux fonctionnaires des règlements équitables qui respectent les limites de ce que le gouvernement et les contribuables ont les moyens de payer.

Parallèlement, je serai le premier à reconnaître que les options que nous avons laissées aux syndicats ne sont pas très alléchantes, pas plus qu'elles ne le sont pour le gouvernement, comme en témoigne l'état actuel des négociations collectives.

Le 21 juin, soit le dernier jour avant que le Parlement n'ajourne ses travaux pour l'été, les conventions collectives de 55 des 80 unités de négociation représentant 165 000 fonctionnaires seront expirées. Cinq d'entre elles le seront alors depuis plus d'un an.

À la reprise des travaux du Parlement en septembre, huit autres conventions seront venues à échéance, et jusqu'à 38 unités de négociation et 170 000 fonctionnaires pourraient déclencher une grève légale. De surcroît, nous nous attendons à ce que des sentences exécutoires soient rendues au début de juillet pour dix-huit groupes professionnels représentés par l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada.

[Français]

Monsieur le Président, voilà la situation actuelle. J'aimerais maintenant, si vous me le permettez, exposer à la Chambre les principes directeurs que le gouvernement se propose de suivre cet été à mesure que la situation évoluera. Nous continuerons, monsieur le Président, de rechercher des règlements négociés tant que les syndicats seront disposés à venir à la table des négociations. C'est le moins que nous puissions faire pour nos employés et pour le système de négociations collectives lui-même, un système qui a rendu de fiers services à l'employeur et aux employés au fil des ans.

Mais si la situation se dégrade au point de devenir inacceptable, nous agirons rapidement et fermement pour y remédier. Nous demanderons le rappel du Parlement et nous le prierons d'édicter les mesures législatives nécessaires en cas de grèves illégales ou de perturbations déraisonnables des services publics.

Comme l'indiquait le budget, nous prendrons les moyens qui s'imposent pour contrer les effets des sentences exécutoires qui ne respectent pas les lignes directrices concernant le 0-3-3 pour qu'elles s'alignent sur le budget. Si nous sommes obligés de légiférer, monsieur le Président, les mesures adoptées viseront tous les ministères et organismes pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur, ainsi que d'autres organismes publics financés en grande partie à même les crédits parlementaires, notamment le Parlement lui-même et ses employés. Et les mêmes dispositions s'appliqueront universellement: aucune augmentation de salaires pour l'exercice 1991-1992 ou toute période suivant immédiatement l'expiration d'une convention collective, et une hausse de 3 p. 100 l'année suivante.